



Ecole Saint Louis
3 rue des Lauriers
85440 Grosbreuil 02 51 22 60 40
<https://grosbreuil-stlouis.fr/>
direction@grosbreuil.stlouis.fr



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2025-2026

L'équipe enseignante sera heureuse d'accueillir vos enfants lundi 1 septembre 2025. Cette circulaire présente l'école et son fonctionnement. Merci de la lire attentivement, de la conserver durant toute l'année. Ce document est susceptible d'évoluer selon les besoins liés au bon fonctionnement de l'établissement.

□ Les horaires

	Matin	Après-midi
Accueil	À partir de 8h15	À partir de 13h15
Classe	De 8h30 à 12h00	De 13h25 à 16h10

Texte de loi : Article D321-12 du
Code de l'Education

« L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant. »

Les portes seront FERMEES à 8h30 / △ **Responsabilité parents** : Il faut que vous vérifiez absolument que votre enfant ait franchi le seuil des bâtiments et qu'un adulte l'ait pris en charge.

□ L'équipe pédagogique – la structure pédagogique – les effectifs

L'équipe enseignante	Mme FETIVEAU Audrey PS-MS	Mme RIEGERT Sophie GS-CP
	Mme DESCAMPS Elisabeth CE1- CE2	Mme PERRUCHOT Elisabeth <i>Chef d'établissement</i> CM1-CM2 DECHARGE LE MARDI ASSUREE PAR MR CAUDAL David
Aides maternelles	Mme BOISSEAU Ambre PS-MS Mme PINÇON Fiona GS-CP	
Enseignante spécialisée	Mme CHAILLOU Marielle	

□ **Thème de l'année** : « **De mains en mains, les métiers se transmettent** » Dans le cadre de ce projet intergénérationnel, nous invitons les parents (et pourquoi pas les grands-parents, oncles et tantes !) à venir partager leur métier, leur passion et leur savoir-faire avec les enfants. Vous trouverez ci-joint un petit document pour vous inscrire à cette aventure. Merci de le remplir si vous souhaitez participer !

□ **Les élèves du CP au CE2 iront à la piscine : du 8 septembre au 4 novembre le mardi matin.**

□ **Les élèves de la GS au CM2 bénéficieront le mardi matin de séances de sport animées** par un stagiaire et un professeur de L'IRSS (Institut Régional Sport et Santé) des Sables d'Olonne préparant le diplôme d'éducateur sportif.

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a attribué à notre établissement les activités suivantes :

Parcours SPORT (Dates à venir)

- **TPS-PS-MS** : Salle Gym + Baby Gym
- **GS-CP** :
 - Escalade
 - Piscine pour les **CP** uniquement du mardi **8 septembre** au mardi **4 novembre** inclus.
- **CE1-CE2** :
 - Parkour
 - Piscine du mardi **8 septembre** au mardi **4 novembre** inclus.
- **CM1-CM2** :
 - Optimist
 - Savoir Rouler à Vélo évaluation finale uniquement pour les CM2
- **MS-CP/CE1-CE2/CM1-CM2 Activités physiques et sportives avec un intervenant**
-

Parcours CULTURE (dates à venir)

- **TPS-PS-MS** : Histoire de la Préhistoire : les 4 éléments
- **CE1-CE2** : mallette pédagogique - Le paysage dans l'art
- **CM1-CM2** : Sur les traces des premiers Hommes

□ **Le calendrier scolaire** :

Rentrée scolaire	Lundi 1 septembre 2025
Vacances d'automne	Samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours : Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours : Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Samedi 14 février 2026 Reprise des cours : Lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Samedi 11 avril 2026 Reprise des cours : Lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	Mercredi 13 mai 2026 Reprise des cours : Lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	Dernier jour de cours : Jeudi 2 juillet 2026

Jours fériés : Mardi 11 novembre (commémoration Armistice 1 GM) - vendredi 1^{er} mai (Fête du travail) – vendredi 8 mai (Victoire des Alliés 1945) – Lundi 25 mai (lundi de Pentecôte)

Changements et informations complémentaires seront consultables sur e-Educartable éventuellement. Ou dans la pochette de votre enfant.

Réunion de rentrée OGEC **jeudi 28 août 2025 à 20h00** à l'école.

Réunion de rentrée APEL **mardi 2 septembre 2025 à 19h30** à l'école.

Jeudi 11 septembre 2025 à 18h30 : Réunion de rentrée de la classe de **Mme FETIVEAU Audrey**.

Lundi 8 septembre 2025 à 18h30 : Réunion de rentrée de la classe de **Mme DESCAMPS Elisabeth**.

Mardi 16 septembre 2025 à 18h30 : Réunion de rentrée de la classe de **Mme RIEGERT Sophie**.

Mardi 23 septembre à 18h30 : Réunion de rentrée de la classe de **Mme PERRUCHOT Elisabeth et Mr CAUDAL David**.

Lundi 1 septembre – Café de rentrée offert par l'APPEL et l'OGEC

Samedi 4 octobre 2025 : Matinée d'école obligatoire suivie à 11h40 d'un apéritif offert par les élèves/les enseignantes /l'OGEC et l'AEL et complétée par Pique-nique familial coopératif.

Vendredi 26 septembre 2025 : Opération « Nettoyons notre village » Enfants et parents volontaires participeront à ce chantier « Nettoyons la Nature ». L'horaire, sur le temps de classe, vous sera notifié ultérieurement.

Vendredi 31 octobre 2025 : fête « Autour d'Halloween » organisée par l'APEL à la salle des fêtes de Grosbreuil.

Vendredi 19 décembre 2025 - 9h00 (date à confirmer) : Célébration de Noël ouverte aux Parents.

Samedi 17 janvier 2026 - 9h/12h00 : Matinée d'école obligatoire PORTES OUVERTES – Découvrez la future classe de votre enfant !

Vendredi 13 février 2026 : Opération Bol de riz avec l'association « Lions-nous au Sénégal »

Lundi 4 mai 2026 : Photo de classe

Samedi 13 juin 2026 : Kermesse et repas-concert organisés par l'OGEC avec l'aide de l'APEL

□ L'APEL et l'OGEC organiseront des rencontres à thèmes dans l'année, vous serez informés des dates par e-mail. Vous pouvez prendre connaissance des événements sur <https://grosbreuil-stlouis.fr>

□ Les messes en famille :

Dimanche 5 octobre 2025 à 11h00 à Talmont : Bénédiction des cartables

Dimanche 12 octobre 2025 à 11h00 à Moutiers

Messes des familles à Talmont 9 novembre 25 -14 décembre 25 - 11 janvier 26 - 8 février 26 - 8 mars 26

□ Les absences

Pour toute absence de votre enfant, **vous devez impérativement en informer l'école** par téléphone et par mail.

Texte de loi : Article L131-8 du Code de l'Éducation

« **Les seuls motifs légitimes** sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. »

□ Les médicaments

Les enfants **n'ont pas le droit d'apporter** des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire (Se rapprocher du chef d'établissement).

Soyez assurés que l'équipe enseignante mettra tout en œuvre afin que l'école Saint Louis soit un lieu de vie agréable pour apprendre, grandir, partager et s'ouvrir aux autres et au monde.

« Quand je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être quand je serai grand. J'ai écrit « heureux ». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, j'ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie. » John Lennon

BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS.

Elisabeth PERRUCHOT pour l'Equipe Enseignante.